MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

N° 0758 239

DLP04-10-93118751

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD B.P. 177 21205 BEAUNE Cédex

ABONNEMENT ANNUEL : 275 F Régisseur Recettes D.R.A.F. CCP DIJON 3 500 28 D

☎ 80 26 35 45 EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 22 - 29 septembre 1993



COLZA

Pucerons : *Traitement souvent justifié*

Altises : *Quelques parcelles de Franche-Comté approchent du seuil d'intervention*

CEREALES

Mouches grise et jaune

Cicadelles

Traitement semences : *Les produits autorisés en 93*

COLZA

STADE : De cotylédons à B6.

Pucerons

SITUATION : Quelques *Brevicoryne brassicae* capturés à la tour à pucerons d'Auxerre et vus en culture.

Les captures de *Myzus persicae* restent supérieures à celles de 1992 (39 en 1993 contre 9 en 1992 la même semaine).

Malgré une pluviométrie souvent importante, les populations se maintiennent voire augmentent.

Le pourcentage de plantes porteuses de pucerons a été parfois multiplié (dans les parcelles suivies) par 2 voire 3. Dans l'Yonne les pluies ont retardé l'installation des pucerons, mais une parcelle sur deux atteint déjà le seuil. **Ailleurs dans la majorité des situations observées le seuil d'intervention est dépassé** et des transmission de viroses sont à craindre. Les baisses de rendement directes ou indirectes dues aux pucerons sont estimées à 2-8 Qx/ha.

PRECONISATION : **La majorité des parcelles devront recevoir un traitement anti-puceron dès que la portance des sols le permettra.** Choisir de préférence un insecticide également efficace sur altises et tenthrède.

Observation importante : Quelques rares situations (Bleigny (89), Bassou (89), Marey S/Tille (21), Aignay le Duc (21)..) sont à 0 % de plantes porteuses. Aussi, dans un contexte d'optimisation des charges il est fortement recommandé de réaliser un comptage précis à la parcelle avant de prendre la décision de traitement (rappel du seuil : 20 % de plantes porteuses de pucerons).

Altises

SITUATION : Dans la plupart des sites, les captures sont encore très limitées. Seules quelques situations de Franche-Comté font exception (nombre de captures cumulées : Villevieux : 15 ; Gatey : 19 ; Cugney : 15 ; Lavoncourt : 10).

PRECONISATION : Malgré une température actuellement peu favorable à l'activité des altises il convient de surveiller les parcelles. Avant le stade B2, un pourcentage de plantes avec morsures supérieur à 30 % doit conduire à la pose de cuvette systématique et urgente. **Dès que le nombre de captures <u>cumulées</u> dépassent 20-30** traiter avec l'un des produits mentionnés dans l'Avertissement Agricole du 23 septembre 93.

Il convient de rajouter au tableau fourni, deux produits à base de deltaméthrine **Pearl** et **Split** (Procida) autorisés à la dose de 0,25 l/ha contre les pucerons à l'automne et à la dose de 0,2 l/ha contre la grosse altise, le charançon du bourgeon terminal et la tenthrède de la rave.

Tenthrède de la rave

SITUATION : Des captures nombreuses d'adultes ont été constatées localement (Valay (12), Pesmes (31), Saint Aubin (26)). Les larves, qui ne mesurent actuellement que 2 à 5 mm, mangent la face inférieure des feuilles ; les attaques portent pour l'instant sur moins de 25 % des pieds et restent dans des limites de surface foliaire détruite acceptables.

PRECONISATION : Maintenir la surveillance et profiter éventuellement d'un traitement pucerons (ou altises) pour lutter en même temps contre ce ravageur.

Ont reçu une APV ou une homologation contre les pucerons, altises, charançons du bourgeon terminal, tenthrèdes de la rave : Décis, Pearl, Split, Karaté, Karaté vert.

Limaces :Maintenir la surveillance, y compris dans les parcelles déjà traitées, un renouvellement pouvant s'imposer..

P 44

Imprimerie de la Station BOURGOGNE FRANCHE COMTE Directeur Gérant J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse 1700 AD

Désherbage : Rajouter à la liste de produits de post-levée : Eloge (Bayer) (haloxyfop-éthoxyéthyl), antigraminées foliaire, autorisé à la dose de 0,5 l/ha sur graminées annuelles (stade 3 feuilles à tallage) et à 1 l/ha sur graminées vivaces (chiendent de 10 à 20 cm). Eviter le recouvrement des adventices par la culture. Ne pas dépasser le stade 3 feuilles du pâturin.

CEREALES

Mouches grise et jaune

Mouche grise : Depuis 1986-1987, années de fortes attaques, les dégâts liés à ce ravageur ont plutôt marqué une régression. Ces faibles attaques sont liées aux étés secs (perturbation de la ponte) suivis de températures douces en sortie d'hiver (dilution des attaques larvaires suite à des éclosions échelonnées). La campagne qui commence, peut révéler une remontée des populations suite à un début d'été humide favorable aux pontes..

METHODES DE LUTTE : La base de la technique de lutte reste le traitement de semences. Dans la plupart des cas un T4 A (lindane + endosulfan) suffit. L'utilisation de produit plus performant (Austral, Capfos) ne se justifie que pour les parcelles à haut risque tout comme le traitement en végétation qui ne doit se concevoir qu'en complément au traitement de semences.

Compte tenu du niveau plutôt faible des populations actuellement, l'augmentation de la densité de semis peut s'avérer suffisant.

En l'absence de suivi des populations d'oeufs voici les critères d'estimation du risque :

- parcelles ayant déjà subi de fortes attaques (1986 et 1987)
- précédent betteraves (et jachères nues ou spontanées)
- semis tardifs
- variétés peu résistantes au gel.

Mouche jaune : Malgré un vol très faible car perturbé par la pluie, à l'automne 92, les larves de ce ravageur ont été bien présentes en sortie d'hiver tout en n'atteignant pas le seuil de nuisibilité qui est de 20 % de talles touchés.

Contrairement à la mouche grise, les traitements de semence sont inefficaces. Par contre dans la majorité des cas, les traitements visant les pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante permettent d'atteindre les adultes. Les essais menés en Franche-Comté à l'automne 1991 ont confirmé l'intérêt d'un traitement pyréthrinoïde au moment du vol : fin octobre-début novembre. Les secteurs concernés sont les terres blanches du Finage (Jura) et le Val de Saône.

A l'inverse des mouches grises, ce sont les semis précoces les plus touchés. La ponte s'effectue au pied des jeunes plantules.

Les mouches jaunes se capturent très bien en cuvettes jaunes (réseau cicadelles) : nous ferons le point ultérieurement.

Cicadelle et pieds chétifs

La maladie des "pieds chétifs" est apparue à grande échelle en 1989/1990 dans l'Est de la région Centre et l'Ouest de la Bourgogne où elle a parfois provoqué de graves pertes de rendement. Transmise par la cicadelle *Psamotettix alienus*, elle est causée par le virus WDV (Wheat Duarf Virus).

Pour la campagne 92-93, la maladie s'est très peu manifestée en culture, les conditions climatiques de l'automne (forte pluviosité, températures faibles) ont entraîné à la fois des semis différés, une réduction de l'activité et une chute importante des populations de cicadelles. De ce fait, peu de situations ont présenté des risques. Toutefois, quelques parcelles ont nécessité un traitement insecticide (Ouest de la Nièvre et de l'Yonne et Est de la Côte d'Or).

Pour évaluer les risques pour les prochains semis, trois éléments doivent être connus :

- les populations de cicadelles : elles sont suivies par les relevés hebdomadaires du réseau de piégeage (en place dès à présent)
- le pouvoir virulifère des cicadelles : il sera vérifié localement par tests ELISA
- l'activité des cicadelles, qui dépend des conditions climatiques (température et pluie).

PRECONISATION POUR LES SEMIS DE 1993

Si les risques de maladies sont importants (météorologie favorable, zone déjà concernée ces dernières campagnes, environnement parcellaire propice aux cicadelles : proximité de bois, haies, friches, jachères ...) :

- éviter les semis trop précoces
- en présence de cicadelles grises, protéger les parcelles **dès le stade "1 feuille"**. Un renouvellement peut ensuite s'avérer nécessaire si la présence de cicadelle se prolonge.

Le point sur la situation sera fait régulièrement dans nos Avertissements.

Composition	Spécialité	Firme	Dose/ha
alphaméthrine	Fastac	Agrishell	0,2 l.
betacyfluthrine	Ducat	Bayer	0,3 l
cyfluthrine	Baythroid	Bayer	0,3 l
deltaméthrine	Décis	Procida	0,3 l
	Pearl	Procida	0,3 l
	Split	Procida	0,3 l
esfenvalérate	Sumi Alpha	Agrishell	0,25 l
lambda-cyhalotrhine	Karaté	I.C.I.	0,15 l
	Karaté vert	I.C.I	0,15 l

TRAITEMENTS DE SEMENCES

Produits autorisés en 1993

Celest (La Quinoléïne) :

Composition : fludioxonil 25 g/l + anthraquinone 250 g/l

Autorisation : carie, septoriose et fusarioses du blé et helminthosporiose et fusarioses de l'orge à la dose de 0,2 l/q.

Disponible en traitement industriel son intérêt porte sur la carie, fusarioses et *helminthosporium gramineum*.

Lospel (Dow Elanco) :

Composition : tétraconazole 125 g/l

Autorisation : uniquement sur charbon nu de l'orge à la dose de 0,12 l/q.

Real (Concept 727)-(RHONE-POULENC) :

Composition : anthraquinone 84 g/l + triticonazole 200 g/l.

Pré commercialisation sur blé en traitement industriel dès cet automne.

Autorisation : sur orges à la dose de 0,6 l/q sur fusariose (*F. roseum*), charbon nu, rouille naine, helminthosporiose (*H. gramineum*), rhynchosporiose et sur blé à la dose de 0,6 l/q sur la carie, charbon nu, fusarioses (*F. roseum*), septoriose, oïdium, rouilles brune et jaune.

Outre l'efficacité sur charbon nu et carie, ce produit associe un fongicide systémique le triticonazole qui présente un large spectre et une longue durée d'action. L'intérêt du produit consiste à intégrer dans les programmes fongicides de montaison la persistance du produit pouvant aller jusque 2-3 noeuds pour l'oïdium et la septoriose et jusque l'épiaison sur les rouilles.

La dose d'emploi du produit est de 0,6 l/q soit 120 g de triticonazole par quintal et pour une densité de semis visant 300 grains/m^2. Le coût approximatif du traitement est de 300 F/ha.

*

* *

P45